



# Assemblée des Français de l'étranger

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA  
FORMATION**

**(CEDDEF)**

26<sup>e</sup> Session - Mars 2017

**Président : M. Bruno THÉRET**

**Vice-Présidente : Mme Anne HENRY-WERNER**

**Rapporteurs : M. Guillaume ELOY**

**Mme Gaëlle BARRÉ**

**M. Alexandre CHATEAU-DUCOS**

Mme Gaëlle BARRÉ

M. Mehdi BENLAHCEN

Mme Geneviève BERAUD-SUBERVILLE

Mme Fabienne BLINEAU

Mme Inès CAVAYÉ-NINU

M. Yan CHANTREL

M. Alexandre CHATEAU-DUCOS

M. Guillaume ELOY

Mme Aurélie FONDECAVE

Mme Anne HENRY-WERNER

M. Alain-Pierre MIGNON

M. Gérard SIGNORET

M. Bruno THÉRET

M. Pierre TOUZEL

## **Rapport de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation (CEDDEF)**

### **Thématique : COMMERCE EXTÉRIEUR**

La commission a auditionné **Mme Alexandra Le Fahler**, présidente fondatrice du réseau « Entreprendre.pt » au Portugal. Cette association à but non lucratif est constituée de chefs d'entreprises, d'autoentrepreneurs, et de travailleurs indépendants.

Ce projet est né d'un constat : le manque de plateformes et de lieux d'échange, fédérateurs, la difficulté voire l'impossibilité financière pour ces entités d'accéder aux services institutionnels comme les CCI ou Business France. La cotisation annuelle d'adhésion à l'association s'élève à 35€.

Ce réseau a pour but de mettre en commun les expériences professionnelles et de promouvoir l'échange d'information notamment en :

- Faisant se rencontrer des personnes ayant le même statut professionnel ;
- Faisant naître des synergies avec des professionnels ;
- Etant une plateforme participative d'outils communs ;
- Partageant des expériences et des savoir-faire ;
- Redistribuant ses expériences en accueillant des candidats qui souhaitent monter leur propre structure.

#### **Exemple d'activités**

- Les apéritifs de l'entrepreneuriat;
- Networking et présentation des intervenants et invités;
- Les travailleurs indépendants ont un calendrier très strict et serré aussi leur temps est très précieux. A chaque rencontre, les participants sont de ce fait, très différents ;
- Conférences thématiques suivies par un repas. Les sujets sont issus de demandes des membres. L'organisation Entreprendre au Portugal se charge ensuite de trouver des experts (la fiscalité, le droit du travail, les douanes, ...);
- Salon de la création d'entreprise. En partenariat avec l'ambassade et dans les locaux de l'ambassade. La deuxième édition aura lieu en octobre 2017 ;
- Cellule emploi : orientée vers l'utilisateur. CV, entretien d'embauche, présentation du paysage économique local. Partenariat avec "Seeqle" CV vidéo et mise en relation avec leur base de données. 70 personnes ont trouvé un emploi depuis 2012.

La commission félicite vivement **Mme Le Fahler** pour son engagement auprès de notre communauté et son énergie malgré les difficultés de financement de l'association.

La commission tient à souligner 3 points :

- Le manque de structure, plateforme et réseaux pour les autoentrepreneurs et travailleurs indépendants ;
- La convention signée avec l'ambassade et la prise en charge par cette association de la cellule emploi ;
- Le besoin d'institutionnaliser ce type d'association.

La commission a également auditionné **M. Frédéric Sanchez**, président de MEDEF International et président de FIVES, groupe d'ingénierie industrielle, qui compte 8000 collaborateurs dans 30 pays. Créé en 1989, MEDEF International représente le MEDEF dans le monde, au niveau bilatéral. Il promeut le savoir-faire des entreprises françaises, les échanges commerciaux, la coopération technologique, les partenariats et les investissements.

MEDEF International en chiffres, c'est 150 pays couverts, 25 délégations à l'étranger, 23 salariés, 6.900 entreprises françaises qui prennent part aux actions organisées dans le cadre de 82 conseils géographiques bilatéraux. Cette association à but non lucratif est 100% privée et autofinancée.

L'action de MEDEF International se concentre sur :

- l'échange d'expériences et de bonnes pratiques ;
- le partage de contacts ;
- la limitation des risques ;
- le gain de temps ;
- la recherche de complémentarités (clients, fournisseurs/partenaires, financements).

Ceci représente 25% d'actions pour les PME et start-up, 30% pour les ETI et 45% pour les grands groupes.

MEDEF International regroupe 6 filières task-forces pour répondre aux besoins des pays émergents : 1) Ville Durable, 2) Numérique, 3) Agro-alimentaire, 4) Santé, 5) Energies renouvelables, 6) Sport.

MEDEF International souhaite améliorer le dispositif d'appui au commerce extérieur français à travers une meilleure articulation publique/privée.

Les régions devraient être la cheville ouvrière des exportations et cette vision est en train d'émerger.

Il est fait état des problématiques suivantes :

- Business France fait face à la réduction des moyens de l'Etat ce qui l'oblige à renforcer la facturation et donc à devoir partiellement renoncer à une partie sa mission d'intérêt public (en particulier l'aide aux primo-exportateurs) ;
- Le chevauchement des missions Business France et CCI ;
- Le dispositif du soutien à l'export est conçu pour les grands groupes et pas pour les PME et TPE.

La commission préconise la poursuite d'un effort de dérationnalisation du déploiement des bureaux à l'étranger de Business France et des CCI. Business France devant se concentrer sur :

- a) les TPE/PME primo-exportatrices,
- b) les foires et salons à l'étranger,
- c) l'attractivité de la conquête de nouveaux marchés

Présentation de M. Sanchez : [http://www.assemblee-afe.fr/IMG/pdf/2017-03-06\\_medefi\\_afe.pdf](http://www.assemblee-afe.fr/IMG/pdf/2017-03-06_medefi_afe.pdf)

La commission a également auditionné **M. Edouard Bourcieu**, conseiller commercial, représentant en France la Commission européenne. Ce dernier est intervenu sur la thématique des accords commerciaux et l'état des négociations en cours (TTIP, CETA, Mercosur, ASEAN). Il est revenu sur l'approche de l'UE en termes de politique commerciale dans les principales négociations en cours.

Les négociations commerciales sont mues par deux raisons : l'une d'ordre stratégique et qui dépend de l'appréciation de la mondialisation et du rôle que l'Europe souhaite y jouer, l'autre d'ordre économique.

Il est nécessaire de développer nos échanges pour favoriser la croissance et l'emploi en Europe. L'expérience est tirée de précédents accords.

Il y a 5 ans a été signé un accord avec la Corée du Sud. En 5 ans les exportations vers la Corée du Sud ont augmenté de 75% pour l'UE et pour la France. Dans l'autre sens on est passé de 9% à 13% d'importation de Corée du Sud vers l'UE.

Il existe peu de lois sur les organismes d'état et sur le volet exportations d'accès aux énergies et matières premières.

Il subsiste un certain nombre de domaines dépourvus de règles pour appréhender ces échanges. En partie parce que ces échanges relèvent, selon notre intervenant, d'une approche idéologique et aussi de par l'émergence de nombreux acteurs qui n'exercent pas de fonction signifiante.

Les accords d'échanges et négociations dans lesquels l'Union européenne est engagée visent à pallier les limites de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). A divers égards, l'OMC a échoué à encadrer la mondialisation, elle continue à agir comme un agent régulant et contrôlant les accords déjà signés.

On constate de nombreuses asymétries entre l'ouverture de l'UE par rapport à celle ses partenaires, notamment sur les marchés publics.

Service public et audiovisuel font partie des limites aux champs de la négociation. Le débat est souvent cristallisé autour de ces questions.

Le Parlement européen a aussi depuis 2009 un droit de regard sur les accords commerciaux et peut aussi intervenir dans leur élaboration.

Concernant le TTIP, les contacts ont été rompus avec l'administration américaine. Lors d'un changement d'administration la mise en place de nouveaux interlocuteurs peut prendre jusqu'à 6 mois. Un accord avec les Etats Unis est une dynamique forte pour l'économie mondiale car les échanges US-UE représentent 10% des flux mondiaux.

Un accord sur le CETA a été conclu, celui-ci a été ratifié par le Parlement Européen le 15 février 2017, il est en cours de ratification au Canada. Une fois signé par les deux parties, celui-ci sera effectif pour 95% de ses attributions, lesquelles sont couvertes par les compétences européennes.

Le reste, à savoir des pans non couverts par les compétences européennes, devra être ratifié par les parlements nationaux.

Au-delà de ces accords, il y a une vingtaine de négociations parallèles auprès de pays de tous les continents. D'ici à 15 ans, deux tiers des échanges seront couverts par des accords de libre-échanges, contre un tiers actuellement.

Un accord est en cours de conclusion avec le Japon, les négociations ont été entamées en 2013.

La négociation d'un nouveau partenariat du type « CETA + » sera nécessaire une fois le BREXIT finalisé.

La France témoigne de résultats à l'exportation relativement médiocres, elle tire paradoxalement son épingle du jeu lorsqu'il s'agit de défendre ses intérêts particuliers. Elle s'appuie sur le poids de l'Union européenne pour faire avancer les causes qui la servent.

Enfin, la commission a auditionné **M. Dominique Brunin**, directeur international, industrie, innovation et intelligence économique, de CCI France et CCI International.

Créée en Décembre 2010, CCI International rassemble les compétences du réseau des CCI françaises à l'international.

Le réseau CCI France International regroupe 115 chambres de commerce et d'industrie françaises dans 85 pays. Il compte plus de 1 000 collaborateurs à l'étranger et compte 34 000 adhérents, 955 bureaux à disposition des entreprises.

M. Brunin nous a présenté le site France International, portail dont la vocation est d'offrir aux entreprises un point d'entrée unique aux informations et offres de services utiles pour simplifier et soutenir leur démarche d'internationalisation.

Le site France International regroupe :

- Les acteurs de la politique publique à l'export, avec le parcours simplifié et les financements publics d'accompagnement ;
- Le secteur privé et ses représentants, avec des solutions pour le développement à l'international et des offres de service ;
- Les contacts en région, incluant les plans régionaux pour l'internationalisation
- Les contacts dans les pays ;
- La check-list à l'international, avec la boîte à outils de l'exportateur.

Il y a lieu de s'interroger sur l'efficacité de ce portail qui ne trouve visiblement pas son public (2 000 visiteurs mensuels en moyenne) et qui ne semble pas répondre aux questions simples des acteurs territoriaux : navigation difficile, problèmes de référencement et d'utilisation, ergonomie obsolète. Les régions par exemple n'y sont pas représentées. La maintenance du portail semble être laissée pour compte.

Business France en est l'opérateur et CCI International n'obtient, de leur part, aucune réponse aux demandes et propositions d'utilisation. A noter également l'absence de réunion de co-pilotage.

Il faut :

- pérenniser les filières qui fonctionnent bien (par exemple French Tech);
- faire évoluer le dispositif, travailler sur des business modèles et proposer collectivement une chaîne d'accompagnement en revoyant le rôle de chaque opérateur.

On peut légitimement s'interroger sur la nature du modèle d'affaire de Business France : est-ce une agence d'Etat ou un simple opérateur du commerce extérieur ?

Il conviendrait de mettre en place deux axes de réflexion :

- La réalisation d'une cartographie des forces en présence à l'étranger, l'exercice de rapprochements physiques et institutionnels et définir une présence CCI ou Business France en fonction des besoins du terrain, l'objectif étant que Business France puisse se redéployer sur des régions où les CCI ne sont pas présentes ;
- En France, repositionner Business France sur son cœur de métier qui est l'accompagnement des exportateurs y compris les primo-exportateurs, avec une mission de service public en intégrant dans les territoires les équipes de Business France. Ce processus étant long, coûteux, complexe et hasardeux, il incombe plus naturellement à l'Etat.

La convention signée en mars 2015 pour 3 ans entre Business France et CCI France International, a également été évoquée. Celle-ci visait entre autres à ce que certaines CCI renoncent à l'activité de prospection mais semble avoir été appliquée de façon diverse, Business France semblant ne pas se tenir aux termes de cet accord.

Business France de même que les CCI ont chacune, dans certaines régions des lacunes (par exemple Business France aux Etats-Unis ou les CCI International en Afrique Sub-saharienne, en Asie centrale et Asie Mineure) d'où la nécessité d'œuvrer de concert.

CCI International, après avoir créé une structure en Birmanie, projet financé par des aides Européennes, a vu Business France s'y installer également.

Le dessein de ces deux entités étant de servir les intérêts du commerce extérieur de la France, la commission souligne la nécessité de revoir le rôle de chaque opérateur à l'étranger pour d'une part simplifier la chaîne d'accompagnement et d'autre part permettre à chaque opérateur de se recentrer sur son cœur de métier.

La commission partage l'avis de M. Brunin selon lequel la stabilité d'un certain nombre de dispositifs lancés ces dernières années doit être assurée car ils commencent à produire des résultats concrets. Sont particulièrement visés les « Familles à l'export » et les réseaux « French Tech ».

Selon M. Brunin, les conseils économiques autour des ambassadeurs doivent être renforcés.



**Assemblée des Français de l'Étranger**  
**26<sup>e</sup> session**  
**06-10 mars 2017**

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,**  
**DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

**Résolution : COM/R.1/17.03**

**Objet : Dispositif d'accompagnement hors de France des entreprises françaises**

**L'Assemblée des Français de l'étranger,**

**CONSIDERANT**

- la faible utilisation et la mauvaise ergonomie du portail France International ;
- l'émergence locale d'associations prenant en charge l'accompagnement des Très petites entreprises (TPE) ;
- le chevauchement permanent de compétences et d'actions entre les Chambres de Commerces et d'Industrie (CCI) et les bureaux Business France ;

**DEMANDE**

- que le portail France International soit amélioré afin de réellement faciliter l'accès à l'information, en intégrant en particulier le référencement et le fléchage vers les acteurs territoriaux ;
- que Business France soit en mesure d'offrir des services financièrement accessibles aux TPE et de mieux accompagner les primo-exportateurs ;
- que les attributions de compétence soient clairement définies pour éviter les chevauchements entre les bureaux Business France et les CCI.

<b>Résultat</b>	<b>Adoption en Commission</b>	<b>Adoption en Séance</b>
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		

**PARTICIPATION DES CONSEILLERS CONSULAIRES AUX CONSEILS ECONOMIQUES ET  
D'INFLUENCE.**

**Audition commune de M. Nicolas WARNERY avec la commission des lois, des règlements et  
des affaires consulaires et la commission du commerce extérieur, du développement  
durable, de l'emploi et de la formation**

*Le directeur des Français de l'étranger nous rappelle que les conseillers consulaires ne sont pas membres de droit des conseils économiques et d'influence.*

*Qu'en l'absence de disposition réglementaire, les ambassadeurs ont la capacité et l'autorité de choisir les participants à ces conseils.*

*Par contre, il nous précise que pour toutes les visites politiques, délégations économiques, scientifiques et culturelles les conseillers consulaires doivent être impérativement invités à participer aux programmes d'activités et de réunions de ces délégations.*

*Les conseillers consulaires jouent un rôle local auprès des acteurs économiques du pays. Les membres des deux commissions estiment que les conseillers consulaires motivés et ayant une plus-value sur le sujet devraient pouvoir y participer au même titre que les associations locales de soutien à l'entrepreneuriat et à l'emploi.*

*L'insatisfaction de certains conseillers, acteurs économiques n'étant pas invités à ces conseils est légitime. Il leur appartient donc de faire valoir leurs compétences auprès de l'ambassade afin de participer à ces conseils.*

*Nous avons signalé le principe de cooptation qui règne dans la plupart des postes et limite de facto le cercle des membres de ces conseils ; réduisant en conséquence l'ouverture à de nouveaux acteurs économiques.*



## Rapport de la commission du commerce extérieur, du développement durable, de l'emploi et de la formation (CEDDEF)

### Thématique : DEVELOPPEMENT DURABLE

**Intervenant: M. Mathieu Labonne**, directeur opérationnel de Colibris et coordinateur du projet Oasis

L'intervenant est le directeur du mouvement Colibris, mouvement citoyen fondé par M. Pierre Rabhi agronome et philosophe qui a conceptualisé la notion de "sobriété heureuse" consistant à sortir du mythe de la croissance indéfinie, à réaliser l'importance vitale de notre terre nourricière et à inaugurer une nouvelle éthique de vie. Ce mouvement est un service des citoyens pour les citoyens qui rejoignent le mouvement pour construire un nouveau projet de société écologique et humain. Il s'agit notamment de proposer des boîtes à outils permettant d'accompagner les lanceurs de projets locaux, l'idée étant d'agir à son échelon, sans attendre des changements "d'en haut".

Les trois grands principes qui échafaudent l'association sont d'**Inspirer**, de **Relier** et de **Soutenir**. L'association permet de créer un lien entre les citoyens qui souhaitent agir dans le cadre de la transition écologique et humaine, de la notion de mieux vivre ensemble. Le changement écologique est possible notamment en passant de la condamnation des problèmes aux propositions pour résoudre ces problèmes, de passer du discours accusateur à celui d'acteurs de la transition. Les réflexions de l'association se déclinent dans les domaines de l'agriculture, de l'économie, de l'habitation, de la gouvernance et de l'écologie.

L'association est notamment à l'initiative :

- du film "DEMAIN" de M. Cyril Dion et Mme Mélanie Laurent qui a été vu par 2 millions de personnes ;
- de la campagne citoyenne "tous candidats" en 2012 pour se distancer de l'idée de l'Homme providentiel ;
- de l'édition de livres via la société d'édition Actes-Sud.

Plus de 120 groupes locaux sont actuellement opérationnels afin de produire à l'échelle locale ce que le mouvement fait à l'échelle nationale. Une plateforme multi service existe pour aider les projets de chacun sur la base du bénévolat. L'engagement est libre et ponctuel pour conduire à une autonomie de gestion afin de ne pas porter ad vitam aeternam les projets.

Le film "DEMAIN" a permis à de nombreux citoyens de donner de leur temps dans des actions locales proposées par le réseau Colibris.

Des groupes locaux se créent à l'étranger mais l'association n'a pas l'envergure pour participer activement à cette extension. Les contenus de Colibri sont tous "open source" et mis à disposition de chacun, dans le monde entier, en français, grâce à une "Université des Colibris" qui référence à travers de MOOC un panel de projets à monter : un éco-village, une oasis qui vise à développer des concepts de vie autour de l'implication locale : autonomie alimentaire, sobriété énergétique, mutualisation d'action citoyenne, gouvernance respectueuse, ouverture sur le monde).

Les financements sont essentiellement récoltés par les cotisants et des dons citoyens ainsi que quelques fondations privées.

Nous vous informons que notre commission est membre cotisant de Colibris.



**Assemblée des Français de l'Étranger**  
**26<sup>e</sup> session**  
**06-10 mars 2017**

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,**  
**DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

**Résolution : COM/R.2/17.03**

**L'Assemblée des Français de l'étranger,**

**Objet : Sensibilisation au développement durable**

**Considérant :**

- l'importance accordée par la France au développement durable via l'organisation à Paris de la conférence sur le changement climatique (COP21) en décembre 2015 ;
- la prise en compte de la thématique du développement durable par l'AFE ;
- l'importance de la transition écologique visant à rendre soutenable le développement planétaire

**Demande :**

- que soit diffusé au travers du réseau AEFE le documentaire "Demain" afin de sensibiliser les jeunes à la transition écologique et humaine ;
- que les Centres de Documentation et d'Information des établissements du réseau AEFE proposent à la lecture le magazine bimestriel du réseau Colibris : Kaizen ;
- que les entreprises soient sensibilisées à travers les postes consulaires et postes économiques à l'écolonomie qui se base sur l'économie circulaire et l'utilisation intelligente des ressources renouvelables.

<b>Résultat</b>	<b>Adoption en Commission</b>	<b>Adoption en Séance</b>
Unanimité	X	
Nombre de voix « pour »		X
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		Moins 2 voix



**Assemblée des Français de l'Étranger**  
**26<sup>e</sup> session**  
**06-10 mars 2017**

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,**  
**DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

**Résolution : COM/R.3/17.03**

**Objet: Eradication des armes nucléaires**

**L'Assemblée des Français de l'étranger,**

**Vu:**

- le Traité de Non-Prolifération (TNP) des armes atomiques signé par la France en 1968 dont l'article 6 prévoit l'élimination des armes nucléaires ;
- la présence dans le monde entier de 15.000 bombes en 2016, dont 300 pour le compte de la France, marquant l'échec complet depuis 50 ans de la réalisation de l'objectif de cet article 6 du TNP ;
- le lancement à Genève le 19 août 2016 du groupe de travail de l'ONU chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, adopté par une large majorité de pays ;
- le dépôt le 28 septembre 2016 à l'initiative de 6 pays du projet de résolution pour convoquer des négociations pour interdire les armes nucléaires en 2017 ;
- la décision de l'Assemblée Générale de l'ONU du 23 décembre 2016 de convoquer le 27 mars 2017 une première conférence chargée de négocier leur interdiction par un traité "juridiquement contraignant", conduisant à leur totale élimination.

**Considérant :**

- le risque réel d'extinction de la vie sur terre en cas d'utilisation des armes nucléaires appelé « apocalypse nucléaire » ;
- le droit démocratique des peuples des Etats, dotés ou non d'armes nucléaires, d'être consultés sur leur propre survie ;
- le vote à l'ONU de 113 pays en faveur de la conférence sur l'éradication des armes nucléaires (70 % des votants) ;
- le vote négatif de la France sur ce sujet ;
- la tendance actuelle de remilitarisation mondiale et d'une nouvelle course aux armements via l'augmentation des budgets militaires ;
- l'importance qu'accorde l'AFE au développement durable prenant en règle première la sauvegarde de notre habitation commune qui est notre bien le plus précieux, la planète Terre ;
- la volonté de cohérence entre nos travaux validés par nos résolutions ;
- le soutien de plus d'une centaine de parlementaires qui ont signé une proposition de loi organisant un référendum d'initiative partagée pour interdire les armes nucléaires.

**Demande :**

- la destruction des armements nucléaires détenus ;
- que l'Etat français s'investisse clairement dans toutes les démarches d'éradication des armes nucléaires ;
- que les parlementaires français soutiennent le projet de référendum d'initiative populaire permettant de convoquer une consultation nationale sur le sujet.

<b>Résultat</b>	<b>Adoption en Commission</b>	<b>Adoption en Séance</b>
Unanimité		
Nombre de voix « pour »	8	36
Nombre de voix « contre »		19
Nombre d'abstentions	2	12

**Rapport de la commission du commerce extérieur, du développement durable,  
de l'emploi et de la formation (CEDDEF)**

**Thématique : EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE**

**M. Philippe Richert, président des régions de France**

M. Philippe Richert a illustré le processus de décentralisation entrepris par l'Etat, ainsi que les politiques de soutien à la formation professionnelle en vigueur au niveau des régions. Promulguée le 7 août 2015, la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Il s'agit du troisième volet de la réforme des territoires, voulue par le Président de la République M. François Hollande. Les régions passent de 22 à 13 pour être plus grandes et plus fortes. Elles sont dotées de compétences stratégiques accrues.

Dans ce cadre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la formation professionnelle relève de la compétence des régions de France, qui ont un rôle pilote. L'Etat, les régions, et les entreprises sont les principaux acteurs de la formation professionnelle continue. Les régions ont une compétence générale en matière de formation professionnelle continue en France ; il revient aux conseils régionaux de définir et mettre en œuvre une politique d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle. Dans ce contexte, 800 000 millions d'euros ont été versés aux Régions. Le rôle des régions en matière de compétences économiques est aussi accru et occupe des compétences précises. Il souhaite que les régions aient un rôle moteur dans les politiques de soutien à l'exportation et créent une dynamique sur l'écosystème entrepreneurial local, de la grande à la petite entreprise.

Afin de permettre aux candidats français résidant à l'étranger de s'inscrire à une formation professionnelle qualifiante en France, le ministère des affaires étrangères et du développement international, le ministère du travail, Pôle emploi et les Régions de France ont signé un accord et mis en œuvre un dispositif spécifique. Les moyens sont accordés par l'Etat aux régions sur la base de concertation réciproque. Le budget global alloué au dispositif de formation professionnelle est actuellement estimé à 600 000 euro, pour un coût moyen de 10 000 euro par personne en termes de formation, et un total de 69 bénéficiaires en 2016. Les frais de transport restent à la charge des bénéficiaires.

Les membres de la commission soulignent par ailleurs l'effort des postes consulaires qui ont mis en ligne les conditions et modalités de candidature à la formation professionnelle, de manière visible sur le site du consulat, la fiche de candidature à ce dispositif ainsi que le catalogue de formations disponibles et tout autre document d'information.

Selon M. Philippe Richert, il est nécessaire d'ajuster les moyens en fonction des besoins locaux sur la base d'une vraie nécessité. Les membres de la commission suggèrent que soient utilisées les nouvelles technologies multimédias et Internet pour améliorer la qualité de l'apprentissage et de la formation pour les Français de l'étranger en facilitant l'accès à de nouveaux

des services. M. Philippe Richert estime utile de réfléchir sur l'ajustement sur les formations, avec la mise en place de nouveaux outils tel que l'e-learning.

La commission estime effectivement que la question de la formation en ligne pourrait être un moyen de faire participer un plus nombre de bénéficiaires français résidents à l'étranger aux formations proposées par les régions. Les personnes peuvent rencontrer de nombreuses difficultés à rester plusieurs mois d'affilée en France afin de suivre une formation. Cette méthode d'apprentissage (Cédérom, Internet, intranet, extranet, télévision interactive etc...) pourrait permettre une plus grande participation de nos ressortissants à ces modules de formation.

L'internet est devenu un levier de recrutement incontournable. Pôle Emploi a aussi développé une plateforme des services digitaux (web et mobile) de l'emploi, gratuite et ouverte à tout internaute souhaitant évoluer professionnellement ou en recherche d'emploi. Il oriente ses utilisateurs vers des services digitaux de l'emploi développés par Pôle emploi ou par des acteurs privés et publics de l'emploi, de la formation et de l'orientation.

### **M. Olivier Coppens, attaché économique auprès de la représentation en France de la Commission européenne**

M. Olivier Coppens a présenté à la commission la directive 2005/36/CE du Parlement européen et du Conseil du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Cette directive met en place un régime de reconnaissance des qualifications professionnelles dans l'Union européenne (UE) qui s'étend également, dans certaines conditions, aux autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE) ainsi qu'à la Suisse. Elle a pour objectif de contribuer à la flexibilité des marchés du travail, d'amener à une libéralisation accrue de la prestation des services, d'encourager une plus grande automaticité dans la reconnaissance des qualifications ainsi que de simplifier les procédures administratives. Il existe 5600 professions réglementées dans l'UE, ce qui correspond à 47 millions de personnes. 22 % de la population active est concernée.

La directive énonce les règles relatives à la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles ; elle introduit une évaluation mutuelle des réglementations professionnelles nationales ainsi qu'un exercice de transparence. La Commission européenne a publié une carte interactive des professions réglementées en Europe. Il s'agit des professions pour lesquelles l'accès ou le droit d'exercice est subordonné à la possession d'un titre de formation déterminé ou pour lesquelles l'utilisation d'un titre spécifique est protégée, comme par exemple la profession d'ingénieur agréé au Royaume-Uni.

Le règlement ne s'applique pas aux matières couvertes par des directives spécifiques, comme par exemple celui des avocats. Leurs qualifications sont couvertes par des directives spécifiques qui leur octroient d'autres moyens de fournir des services transfrontaliers, que ce soit temporairement ou en s'établissant de manière permanente dans d'autres pays de l'UE.

Les professionnels souhaitant offrir temporairement leurs services dans un autre pays de l'UE peuvent en principe le faire en fonction de leur établissement (c'est-à-dire leur droit d'exercice) dans leur pays d'origine. Si le pays de destination peut leur demander une déclaration préalable, ils ne doivent pas passer par les procédures de reconnaissance. Cette disposition ne s'applique pas aux

professions qui ont des implications en matière de santé ou de sécurité publique, pour lesquelles les pays de l'Union européenne peuvent exiger la reconnaissance préalable des titres de formation.

Pour connaître les règles qui s'appliquent à la situation de chacun, il recommande de contacter l'autorité nationale responsable de l'accès à votre profession dans le pays d'accueil et la base de données des professions réglementées, qui indique quelles professions sont réglementées, dans quels pays de l'Union européenne et par quelles autorités.

Les autorités peuvent exiger des copies certifiées conformes (pour prouver l'authenticité des documents) et/ou des traductions certifiées de documents importants pour votre demande, tels que les certificats attestant vos qualifications. Les traductions certifiées sont accompagnées d'une garantie d'exactitude délivrée par un traducteur agréé.

Toutefois, les règles de l'UE disposent que cette exigence s'applique uniquement aux documents essentiels, comme ceux prouvant les qualifications ; et que les autorités nationales sont tenues d'accepter les traductions certifiées provenant d'autres pays de l'UE.

Il conseille tout ressortissant d'utiliser les services de SOLVIT via Internet :

[http://ec.europa.eu/solvit/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/solvit/index_fr.htm) en cas de difficulté d'application de règles ou de décisions injustes, ou encore de formalités administratives discriminatoires. SOLVIT rappelle aux autorités concernées quels sont vos droits en vertu de la législation européenne et collabore avec elles pour trouver une solution.

### **Mme Alix Carnot, directrice des carrières internationales chez Expat Communication**

Expat Communication est une société spécialisée depuis 2001 dans l'accompagnement des transitions liées à la mobilité internationale, coaching et formation. Expat Communication propose en outre des publications disponibles pour les professionnels de la mobilité internationale et des interventions spécifiques auprès des institutions liées à la mobilité internationale (Ex. : Oct. 2015 Sénat – colloque « Les Français de l'étranger, un atout pour la France »).

Mme Alix Carnot a illustré en particulier les résultats de leur enquête « Expat Value » qui a été lancée en 2015 pour comprendre l'impact de l'expatriation sur le couple et analyser les parcours professionnels des conjoints pour faire émerger des propositions.

Expat Value est la plus grande enquête jamais réalisée sur le couple en expatriation. Elle a généré 3 668 réponses, au travers de questionnaires envoyés et disponibles sur les sites web [femmexpat.com](http://femmexpat.com) et [lepetitjournal.com](http://lepetitjournal.com), et via les réseaux des CCI, de la FIAFE, de l'Afca et de partenaires locaux. Elle est partie d'un constat : 70% des Français partent en couple, et les conjoints sont souvent à égalité de diplôme. La question de la conjugaison de deux carrières au sein du couple se pose comme une évidence : dans un couple français, il est normal que les deux travaillent.

Or, la réalité de l'expatriation ne correspond absolument pas à cette illusion de parité. 50% des conjoints qui voudraient travailler en expatriation y parviennent. Autrement dit, 1 sur 2.

Si 80 % des conjoints qui accompagnent cette mobilité souhaitent trouver un nouvel emploi une fois sur place, la moitié finit par abandonner. Au moment de faire le bilan, ils sont 62 % à penser que cela était une mauvaise, voire très mauvaise, expérience pour leur carrière.

Elle a mis en avant les principaux obstacles à la recherche d'emploi localement : l'étrécissement du réseau, la barrière de la langue et la mauvaise connaissance du marché local. 81% trouve un travail par leur réseau, y compris le réseau personnel initial en France. Mais, il faut environ 10 mois à une personne motivée pour trouver un emploi et seulement 50% y parviennent. En général, cela s'accompagne d'une régression en termes de salaire et de poste.

Résultat : 62% pensent que pour leur carrière l'expatriation est une mauvaise chose.

Elle souligne l'importance de fédérer les initiatives locales pour l'emploi dans les différents pays : Expat Communication souhaite renforcer les partenariats et les réseaux sur l'emploi à l'étranger. Elle préconise la mise en place d'une plateforme d'accompagnement afin d'aider les personnes en recherche d'emploi à l'étranger. Les entreprises doivent être aussi sensibilisées à cet impact. Les associations d'aide à l'emploi comme PonteVia ! À Rome, dont elle est la fondatrice, doivent être soutenues et reconnues par les ambassades et les postes consulaires selon elle. Elle évoque le Salon Virtuel sur la formation qui sera lancé au service des expatriés. Elle trace des pistes de réflexion sur le statut du conjoint, sur l'utilité de répertorier les associations existantes, les salons virtuels à mettre en place.

Le livre Blanc de l'enquête Expat Value :

<http://www.expatscommunication.com/wp-content/uploads/2016/02/Livre-blanc-Expat-Communication-v2-gc3-1.pdf>

Enfin Mme Alix Carnot est auteure d'un livre intitulé « *Chéri(e), on s'expatrie – Guide de survie à l'usage des couples aventuriers* ».

Au vu de cette audition, la commission souhaite approfondir la thématique de la valorisation et la promotion des initiatives pour l'emploi. Les membres estiment que la première étape exige de référencer les bonnes pratiques déjà existantes au travers d'un audit de référencement.



Alix Carnot

# CHÉRI(E) ON S'EXPATRIE!

Guide de survie  
à l'usage des **couples**  
aventuriers



EYROLLES



**Assemblée des Français de l'Étranger**  
**26<sup>e</sup> session**  
**06-10 mars 2017**

**COMMISSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR,**

**DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION**

**Résolution : COM/R.4/17.03**

**Objet : Formation professionnelle des Français de l'étranger**

**L'Assemblée des Français de l'étranger,**

**VU** l'article 21 de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle et à la démocratie sociale qui prévoit « (...) [la région] finance et organise la formation professionnelle des Français établis hors de France et l'hébergement des bénéficiaires. Une convention conclue avec l'Etat précise les modalités de leur accès au service public régional de la formation professionnelle » ;

**CONSIDÉRANT** que les formations professionnelles actuellement proposées aux Français de l'étranger se déroulent sur de plus ou moins longues périodes, obligeant les bénéficiaires à une présence physique en France peu compatible avec leurs obligations familiales et sociales ;

**DEMANDE**

- que des formations en ligne et des services numériques soient mis en place ;
- que des formations professionnelles actuellement proposées soit digitalisées, favorisant l'alternance entre apprentissage en ligne et formation en présentiel.

<b>Résultat</b>	<b>Adoption en Commission</b>	<b>Adoption en Séance</b>
Unanimité	X	X
Nombre de voix « pour »		
Nombre de voix « contre »		
Nombre d'abstentions		